

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 22 juin 2021

Date d'affichage 23 juin 2021

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 20 (+ 9 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210628-DEL\_21\_06\_28\_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2021

Affichage : 05/07/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINT-HUIT JUIN à Vingt heures,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, Mme Marie-Hélène TROUILLOT,

**Excusés** : M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Carl GUILLEMIN (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), M. Lionel COURTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Dominique MORANCE), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Didier REVEAU) M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Marie-Hélène TROUILLOT).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SIGNATURE D'UNE ETUDE DE FAISABILITE SUR LE SITE DE L'ANCIENNE ECOLE DE MARCEL PAGNOL PAR SARTHE HABITAT**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport du Maire,

**Considérant** que dans le cadre de son développement, la commune souhaite aménager le secteur de l'ancienne école Marcel PAGNOL situé rue Robert SURMONT, (cadastré AC n°169) et 88 avenue de la République (cadastré AC n°573),

**Considérant** que ce projet s'inscrit dans un programme de démolition/reconstruction de logements locatifs en lieu et place de l'école Marcel Pagnol à La Ferté-Bernard,

**Considérant** qu'au préalable une étude de faisabilité est nécessaire pour apprécier au mieux le projet futur. La ville de La Ferté-Bernard peut confier à Sarthe Habitat le soin de réaliser cette étude qui s'élève à 9 588 €,

**Considérant** que ce partenariat peut se prolonger dans la phase du programme de réalisation, de reconstruction des logements locatifs,

**Considérant** que la dépense de cette étude de faisabilité sera incluse dans le prix de revient de l'opération. Dans le cas contraire, ou si la collectivité souhaite solliciter le concours d'autres acteurs que Sarthe Habitat, la ville de La Ferté-Bernard s'engage à payer auprès de Sarthe Habitat le montant de l'étude,

**Considérant** qu'il sera proposé une convention de partenariat entre la commune et Sarthe Habitat afin de régir les droits et devoirs de chacun des deux partenaires.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE :**

- le principe de l'opération,
- le coût de cette étude s'élevant à 9 588 €,

**CONFIE** à Sarthe Habitat le soin de la réalisation de cette étude,

**RAPPELLE** que celle-ci sera incluse dans le prix de revient de l'opération ou due à Sarthe Habitat dans le cas où il ne sera pas donné suite au projet,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous documents permettant de mener à bien cette étude.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme  
Le Maire  
**Didier REVEAU**